

Numéro 121 - 17 décembre 2021

**Québec**

## **Les travailleurs de la santé réclament de vraies solutions et la fin des décrets ministériels**



**États-Unis**

- Les travailleurs de la santé réclament du gouvernement des normes fédérales assurant des conditions sécuritaires

**À l'échelle mondiale**

- Des millions de personnes exigent que les pays riches cessent de bloquer les dérogations aux brevets pour les vaccins contre la COVID

- **Note aux lecteurs**

---

**Québec**

## **Les travailleurs de la santé réclament de vraies solutions et la fin des décrets ministériels**

Les syndicats de la santé du Québec s'élèvent contre les modifications annoncées par le ministre de la Santé, Christian Dubé, à l'arrêté ministériel qui accorde des primes temporaires aux professionnels de la santé, affirmant qu'elles « ratent la cible ». Dans un communiqué publié le 26 novembre sur le site du Syndicat québécois des employées et employés de services (SQEES) au nom des syndicats de la santé du Québec, on peut lire que « ces aménagements montrent que le gouvernement n'entend pas le message de mettre fin à la gestion par arrêtés et d'implanter les solutions mises de l'avant par les organisations syndicales qui sont au diapason avec les besoins du réseau. En outre, elles rappellent

que jamais elles ne négocieront un arrêté ministériel ».

L'arrêté ministériel a été émis le 16 octobre 2021 et prévoit des primes offertes à toute infirmière qui signerait une entente pour travailler à temps plein pendant un an. Selon le gouvernement, cet arrêté permettrait de régler la crise de pénurie de personnel au Québec. Selon l'arrêté, pour recevoir la prime, la personne doit accepter des conditions de travail auxquelles les professionnelles de la santé sont opposées et qui violent les dispositions des conventions collectives récemment négociées. Par exemple, elle doit accepter d'être affectée à un poste de travail en dehors de son poste habituel. Dans l'ordonnance initiale, un congé sans solde ou une absence non rémunérée pouvait entraîner la perte de l'admissibilité à la prime ou l'obligation de rembourser une prime déjà reçue. Avec les changements annoncés le 26 novembre, diverses mesures d'exclusion et punitives sont maintenues, y compris l'obligation pour une personne incapable de travailler à temps plein en raison d'un accident de travail de rembourser la prime, ce qui constitue une violation des lois du travail.



Les syndicats soulignent que la pénurie de personnel dans le secteur de la santé est un problème complexe qui exige plus que des mesures temporaires et invitent le gouvernement à examiner sérieusement les solutions proposées par les syndicats depuis des années, dont les mesures déjà contenues dans la convention collective. Ils soulignent également que plusieurs semaines après la publication de l'arrêté ministériel, on ne parvient toujours pas à attirer et à retenir les travailleuses et travailleurs en soins infirmiers et cardiorespiratoires pour répondre aux besoins urgents sur le terrain, ce qui prouve que le ministre Dubé fait fausse route.

Les syndicats ont demandé au gouvernement de les rencontrer pour discuter de solutions durables qui sont fondées sur la reconnaissance du travail essentiel que font leurs membres et ont présenté 15 propositions en réponse aux problèmes que l'arrêté ministériel a créés.

« En refusant notre main tendue, souligne le communiqué, le gouvernement rate une belle occasion de prendre les moyens de répondre aux préoccupations des professionnel-les en soins. Son arrêté ministériel [à Dubé] n'arrive pas à régler la situation parce que pour le faire, il faut entendre les solutions des gens qui sont sur le terrain. Avec son annonce d'aujourd'hui, le gouvernement montre qu'il est plus intéressé à tout gérer tout seul qu'à améliorer la situation. Son attitude antisyndicale a de graves conséquences, car elle a pour effet de priver la population de son droit aux soins et aux services essentiels dans le réseau de la santé. Les bris de service sont encore monnaie courante dans le réseau. »

Les syndicats réitèrent qu'ils veulent et sont prêts à discuter de solutions à long terme pour résoudre la crise de la pénurie de personnel et de l'épuisement professionnel, et ajoutent que le décret de conditions de travail et d'incitatifs qui contournent les syndicats en tant que représentants des travailleurs est inacceptable, que les négociations sur les conditions de travail doivent se faire avec les syndicats et être basées sur les lois du travail et la convention collective existantes. En ce qui concerne le programme d'incitation, ils ont présenté diverses propositions visant à éliminer les conditions discriminatoires et punitives.

Pour lire le texte intégral du communiqué de presse, [cliquez ici](#).

## États-Unis

# Les travailleurs de la santé réclament du gouvernement des normes fédérales assurant des conditions sécuritaires



Les travailleurs de la santé aux États-Unis n'ont cessé de réclamer l'adoption de normes fédérales pour assurer des conditions de travail sécuritaires pour tous, y compris les travailleurs, les patients et les membres de la communauté. À la suite d'une lutte résolue en juin 2021, certaines protections contre la COVID-19 pour les infirmières et les autres travailleurs de la santé à l'échelle du pays ont été obtenues de l'Administration de la santé et de la sécurité au travail des États-Unis (OSHA). Elles étaient loin d'être suffisantes mais comprenaient néanmoins des protocoles de sécurité de base, comme les masques, ce que les grands monopoles de la santé auraient dû adopter il y a longtemps. De l'équipement de protection individuelle (ÉPI) intégral, des tests gratuits et réguliers, des ratios personnel/patients réduits et des congés de maladie payés sont parmi les revendications qui sont toujours mises de l'avant dans plusieurs hôpitaux et résidences pour aînés.

L'OSHA a offert une norme fédérale minimale sous la forme d'une norme d'urgence temporaire (ETS), qui arrive bientôt à échéance. Présentée principalement par les Infirmières nationales unies (NNU), un des plus importants syndicats d'infirmières à l'échelle du pays, la revendication vise à ce que l'OSHA élargisse la norme et la rende permanente.

Le NNU écrit : « Les infirmières ont été en première ligne de cette pandémie dès le départ, luttant pour les vies de millions de personnes. Être obligées de porter le même respirateur N95 pendant un mois dans une guerre contre une maladie transmissible par aérosols — dans une des industries les plus riches dans un des pays les plus riches — est non seulement insultant mais outrageant, et c'est incroyablement dangereux pour les infirmières et les autres travailleurs de la santé. » Cette revendication reflète aussi la responsabilité sociale dont ont fait preuve les infirmières et les travailleurs de la santé tout au long de la pandémie en exigeant des conditions sécuritaires, sur la base même de l'expérience des travailleurs.

« Les normes que nous avons développées sur la base de notre expérience de la COVID-19 doivent constituer la fondation d'une norme distincte et élargie afin de pouvoir faire face aux futures pandémies et de protéger tous les travailleurs pour qu'ils ne soient pas exposés aux maladies transmises par aérosols dans les endroits de travail. Afin de sauver autant de vies que possible et d'assurer la sécurité des communautés », le NNU demande à l'OSHA de rendre permanente sa norme

d'urgence temporaire pour combattre la COVID et de créer immédiatement une nouvelle norme pour les maladies infectieuses à venir, afin d'assurer des conditions de travail sécuritaires pour tous et toutes.



(Photos: NNU)

### À l'échelle mondiale

**Des millions de personnes exigent que les pays riches cessent de bloquer les dérogations aux brevets pour les vaccins contre la COVID**



New York, 30 novembre 2021

Plus de 2,5 millions d'infirmières de 28 pays dans le monde ont déposé une plainte auprès des Nations unies (ONU) le 29 novembre, demandant à l'ONU d'enquêter sur les pays riches qui bloquent une

proposition de dérogation de brevet pour les vaccins contre le coronavirus. Cette demande intervient alors que de nouveaux variants de la COVID apparaissent et que la pandémie persiste dans le monde. La campagne est coordonnée par l'Union syndicale des infirmiers(ères) du monde (GNU), avec la participation de syndicats canadiens et américains.

Dans une lettre détaillée adressée au Dr Tlaleng Mofokeng, rapporteuse spéciale des Nations unies sur le droit à la santé physique et mentale, des dizaines de syndicats d'infirmières écrivent que « la fin de cette pandémie n'est nulle part en vue », car « les cas de COVID-19 continuent d'augmenter dans plusieurs régions du monde, alors que les sociétés pharmaceutiques et les gouvernements n'ont pas pris les mesures nécessaires pour s'assurer que les traitements et les vaccins essentiels sont distribués ».



Au lieu de cela, les vaccins sont thésaurisés par les pays riches, comme les États-Unis et les pays européens, et la possibilité de produire les vaccins dans les pays plus pauvres est bloquée par des brevets - c'est-à-dire la propriété privée de ce qui est clairement une nécessité publique.

La lettre poursuit : « Cette distribution inégale des vaccins est non seulement terriblement injuste pour les personnes des pays à faible et moyen revenu, qui demeurent à risque élevé de contracter et de transmettre la COVID-19, mais elle favorise aussi le développement de nouveaux variants, dont certains peuvent être résistants aux vaccins actuellement disponibles », peut-on lire dans la plainte déposée. « Le développement et la propagation de nouveaux variants constituent un risque grave pour tous les peuples du monde. »

La plainte vise spécifiquement l'Union européenne, la Grande-Bretagne, la Suisse, la Norvège et Singapour, en tant que pays clés faisant obstacle à une renonciation au brevet.

Les infirmières déclarent qu'un petit groupe de pays riches « met en danger des millions de vies dans le monde ». Elles ajoutent : « Il s'agit d'une violation manifeste de notre droit à la santé - des infirmières, des soignants et des patients ». En plus de la lettre, elles ont fait circuler une pétition et vont également entamer des poursuites devant les tribunaux. Aux Nations unies, elles ont déclaré : « Nous demandons une enquête urgente sur l'obstruction de la renonciation par ces criminels de la COVID-19. »

La lettre souligne que les pays les plus riches ont obtenu plus de 7 milliards de doses de vaccin, tandis que les pays financièrement plus pauvres n'ont pu obtenir qu'environ 300 millions de doses. Cette situation a créé ce que les défenseurs de la santé publique du monde entier qualifient d'« apartheid vaccinal ». Cet apartheid s'étend également aux travailleurs de la santé, puisque moins d'un travailleur de la santé sur dix est entièrement vacciné dans les régions d'Afrique et du Pacifique occidental, par exemple.

« Les infirmières et autres travailleurs de la santé ont été en première ligne de la réponse à la pandémie de COVID-19, et nous avons été témoins du nombre stupéfiant de décès et de l'immense souffrance causés par l'inaction politique », poursuit la lettre. Elle souligne que le refus persistant des gouvernements de lever les restrictions liées aux brevets « entraîne la violation des droits humains des peuples du monde entier » et accuse « ces pays d'avoir violé nos droits et les droits de nos patients, et d'avoir causé la perte d'innombrables vies d'infirmières et d'autres soignants et de ceux et celles dont nous nous sommes occupés ».

Les infirmières appellent à « un nouvel ordre sanitaire international » pour vaincre l'inégalité liée aux vaccins et assurer « un bienfait collectif, basé sur les principes de la souveraineté, de la solidarité et du droit universel à la vie ».



Genève, Suisse, 30 novembre 2021

(Photos: A. Ciezadlo, GNU, MSF Access Campaign)

---

## Note aux lecteurs

Avec ce numéro, *Forum ouvrier* cesse sa publication régulière jusqu'à la mi-janvier 2022. Cette pause a pour but de donner du temps libre à notre équipe éditoriale et technique, qui travaille dur, de même qu'une occasion de se préparer pour 2022.

*Forum ouvrier* sera néanmoins publié sur demande, en fonction des besoins du mouvement ouvrier. Veuillez continuer à envoyer vos nouvelles, vos communiqués de presse, vos points de vue et vos photographies, qui sont très utiles pour garder nos lecteurs informés à l'échelle du pays et les encourager dans leurs propres efforts. Nous sommes un mouvement ouvrier doté d'un objectif, informé par une riche expérience dans la lutte pour s'attaquer aux problèmes auxquels nous sommes tous confrontés, au niveau national, régional, local et à l'échelle mondiale également.

Le partage de l'expérience est utile à tous ceux qui sont confrontés à des problèmes similaires. Chose importante, il contribue également à briser le silence imposé à nos luttes pour nous isoler, nous décourager et nous faire sentir comme étant sans importance et jetables. Nous n'accepterons jamais cela et nous nous engageons à intensifier nos efforts pour renforcer ce travail au cours de la nouvelle année.

Aidez-nous en recrutant de nouveaux abonnés, en distribuant le journal à vos collègues de travail, en envoyant tout montant qui correspond à vos moyens ainsi que vos photos et vos nouvelles[1]. Grâce aux liens établis avec les travailleurs de tout le pays, nous sommes de facto une agence de presse qui fournit des informations exactes en temps opportun. Nous espérons renforcer cela par des reportages audio en temps requis l'année prochaine.

Sur ce, nous vous remercions pour votre soutien en 2021 et nous vous souhaitons, à vous et à vos familles, des vacances en toute sécurité, remplies de solidarité sociale et d'attention aux autres.

*Joyeuses fêtes de fin d'année !  
Équipe éditoriale et technique*

### Note

1. Pour contribuer, faites un chèque ou un mandat à l'ordre du PMLC et envoyez-le à B.P. 666, Succursale C, Montréal, QC, H2L 4L5. Pour plus d'informations ou pour faire une contribution directement en utilisant paypal, [cliquez ici](#).

---

Site web: [www.pccml.ca](http://www.pccml.ca) Email: [forumouvrier@cpcml.ca](mailto:forumouvrier@cpcml.ca)